



SANTÉ



Le Département de la Dordogne et la CPAM unissent leurs efforts pour lutter contre la désertification médicale

Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne et Delphine Camblanne, directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Dordogne ont signé la convention « Soigner en Périgord » pour la gestion du site internet éponyme, lundi 20 novembre.

Publié le 20 novembre 2023

A travers cette convention, signée pour la période 2023-2024, le Département et la CPAM unissent leurs efforts pour lutter contre la désertification médicale et œuvrent de manière efficace et opérationnelle pour faire de la Dordogne un territoire attractif capable d'attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes.

Cette convention détermine également les modalités de gestion partagée du site internet « Soigner en Périgord ». Mis en service en fin d'année 2019, le site « Soigner en Périgord » a été conçu comme un véritable outil de promotion du territoire, et plus largement, un outil d'information et d'accompagnement des professionnels de santé (étudiants et praticiens).

Le site est devenu un outil pratique et fiable pour les professionnels de santé et les collectivités locales. Il promeut le territoire de la Dordogne et offre, par un système de cartographies performant, toutes les offres de services (culturelles, économiques, sociales, éducatives et autres) qui accompagnent la localisation d'une demande d'installation.

En 2022, 15.032 connexions ont été enregistrées avec, en moyenne, plus de 1.000 connexions par mois. Le profil des utilisateurs est à la fois national (Paris et Bordeaux principalement) et international (USA). Le site diffuse plus de 60 annonces (recherche de médecins, etc.) émanant des collectivités locales.

La réalité de l'offre de soins en Dordogne

Le site internet « Soigner en Périgord » a été mis en place pour répondre au constat de la dégradation croissante de la démographie médicale en Dordogne. La quatrième édition de l'Observatoire-Place de la Santé de la Mutualité Française

(<https://placedelasante.mutualite.fr/>) consacrée à l'accès territorial aux soins (décembre 2020) souligne en <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-de-la-dordogne-et-la-cpam-unissent-leurs-efforts-pour-lutter-contre-la-desertification-medicale-22333719?>

effet qu'en Dordogne il n'y a que 138 généralistes pour 100 000 habitants contre 194 en Nouvelle-Aquitaine. Et comme 56% de ces généralistes ont plus de 55 ans, le problème va s'aggraver dans les années à venir.

En ce qui concerne les spécialistes, là encore, le constat est alarmant. Dans le département, ils ne sont que 106 pour 100 000 habitants et 88 en Creuse, contre 190 en France métropolitaine.

Cette désertification médicale qui aggrave les difficultés d'accès aux soins est d'autant plus préoccupante qu'elle frappe les départements comme la Dordogne où les plus de 60 ans sont les plus nombreux (plus de 38% contre 27% en moyenne en France). Ces éléments démographiques expliquent les besoins de la population en offre de soins qui se caractérise par une consommation d'actes supérieure à la consommation nationale.

Cela laisse percevoir immédiatement les difficultés que rencontrent les Périgourdins en termes d'accès aux soins. **Pour les soins de pédiatrie, de gynécologie ou encore d'ophtalmologie, un habitant sur trois se trouve dans un désert médical.** En outre, dans un canton sur cinq, on ne trouve plus qu'une seule pharmacie, un canton sur cinq manque d'infirmiers et un canton sur dix est en déficit de médecins généralistes.

Selon l'observatoire de la Santé, en Dordogne, 13% de la population rencontre des difficultés pour consulter un médecin. Pour une consultation de spécialiste, ceux qui le peuvent se tournent vers Bordeaux, Limoges, Brive ou Angoulême. C'est moins simple si vous êtes âgé, que vous avez peu de moyens, peu de temps ou des soucis de mobilité. **Dans ce cas, le risque de renoncement aux soins est grand, et l'absence de suivi d'une pathologie peut avoir des conséquences graves.**

Les leviers du Département contre la désertification médicale

Face à ce constat, le Département de la Dordogne a décidé d'agir pour lutter activement afin de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en allant au-delà de ses propres compétences.

Cela l'a conduit à élaborer avec l'ensemble des acteurs compétents (Etat, Agence Régionale de Santé, CPAM, MSA, Ordres des Professionnels de santé), un Schéma départemental d'accès aux soins de proximité en 2018. Ce schéma porte un projet commun qui vise à définir un certain nombre d'enjeux et axes stratégiques pour garantir l'efficacité et la qualité de l'offre de soins en Dordogne.

En parallèle, le Département a multiplié les actions pour renforcer l'offre de soins à travers la création de centres de santé départementaux, l'accompagnement financier et en ingénierie pour la création de Maisons de santé ou cabinets médicaux dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal et intercommunal, ainsi que le soutien à l'équipement numérique des structures médicales pour faciliter la télémédecine.

Par ailleurs, le Département participe aux frais de formation des étudiants en médecine, par le biais de 5 bourses d'études par an, liées à un engagement d'installation locale, la participation forfaitaire à l'indemnité de stage, ainsi qu'aux frais d'hébergement des médecins stagiaires sur la base de dix bourses par an portées conjointement avec les intercommunalités volontaires.

De même, il poursuit ses efforts en matière d'implantation de formations médicales et paramédicales en Dordogne avec la mise en place d'une première année PASS (Parcours d'accès spécifique santé) sur le Campus Universitaire de Périgueux.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-de-la-dordogne-et-la-cpam-unissent-leurs-efforts-pour-lutter-contre-la-desertification-medicale-22333719?>

Enfin, il communique avec ses partenaires (CPAM, SDIS24, centre hospitalier de Périgueux, agglomérations de Périgueux et Bergerac et Union des maires) pour positionner la Dordogne comme un département attractif et organisé pour accueillir les professionnels de santé. Cela s'est traduit, cette année, par une présence sur le Forum Santé de Limoges en mars, une participation au Salon Attractivité de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris (les 24 et 25 mai) ou encore au forum Santé de Paris en octobre dernier.

Zoom sur les centres départementaux de santé

Créés par le Conseil départemental, les centres départementaux de santé fonctionnent grâce à des médecins salariés. Ce mode d'exercice, en équipe, permet aux professionnels de santé de se consacrer aux soins en les déchargeant des tâches administratives et de la logistique. Les centres sont dotés d'équipements médicaux de haute qualité (appareil d'échographie, électrocardiogramme connecté, ...), permettant la réalisation sur place et sans délai d'examens complémentaires.

Le premier centre a ouvert à Excideuil en 2019, puis à Saint-Médard-de-Mussidan en 2021, à Ribérac fin 2022, et enfin avec une antenne de Saint-Médard-de-Mussidan à Saint-Astier, en février 2023.

Ces centres fonctionnent avec 8,38 ETP (équivalent temps plein) de médecins, 0,10 ETP de sage-femme, 0,70 ETP d'infirmier en pratique avancée et 8 ETP de secrétaires médicales, soit 17,18 ETP. Chiffre auquel il faut rajouter le personnel en service central : un chef de service et un coordonnateur administratif. Cela représente donc au total 19,18 ETP.

Au total depuis leur ouverture, les centres départementaux de santé ont réalisé de plus 20.000 actes. De même, plus de 4.000 patients ont déclaré un centre de santé départemental comme médecin traitant.

Pour l'année 2023, les centres départementaux de santé ont un budget de fonctionnement de 1.606.500 euros, dont 455.138 euros de participation du Département, et 47.180 euros en investissement.

Le Département a pour objectif de poursuivre le déploiement des centres départementaux de santé dans les zones très déficitaires tout en initiant une réflexion conjointe avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour une intégration de ces centres de santé au sein des structures hospitalières. Les prochains centres de santé envisagés devraient voir le jour à Montignac et aux Eyzies-de-Tayac.

Les maisons de santé et les cabinets médicaux

L'autre levier sur lequel s'appuie le Département pour lutter contre la désertification médicale est l'accompagnement financier et technique des porteurs de projets dans la conception, la réalisation, l'extension et la modernisation des équipements et structures de santé.

Cela s'est traduit concrètement par près de 6 M€ de subventions départementales accordées pour financer des maisons de santé et cabinets médicaux. Plus de 55 projets ont été accompagnés depuis 2016, tels que les maisons de santé pluridisciplinaires de Creysse, Sigoulès, Saint-Cyprien, Agonac, Monpon-Ménéstérol, etc.

Ce soutien va se poursuivre. Le Département a récemment voté trois nouvelles subventions pour

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-de-la-dordogne-et-la-cpam-unissent-leurs-efforts-pour-lutter-contre-la-desertification-medicale-22333719?>

le financement de l'extension de la maison de santé de Creysse et la création des maisons de santé pluridisciplinaires de Ribagnac et Sanilhac.